



JANVIER 2022

La Gazette du HIBOU

Newsletter

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry

CONSEIL

LA MAIRE

Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI

m.gosselet@niergnies.fr

ADJOINTE AUX FINANCES

Mme DENIMAL Brigitte

b.denimal@niergnies.fr

ADJOINT AUX TRAVAUX

Mr. SEGARD Freddy

f.segard@niergnies.fr

ADJOINT AERONAUTIQUES

Mr. COTTON Ludovic

l.cotton@niergnies.fr

ADJOINT AUX FETES

Mr. HANOT Frédéric

f.hanot@niergnies.fr

Mr ANCKAER Michel

Mr BONA François

Mr CALDEIRA Luis

Mr DE FREITAS Carlos

Mme HOUILLON Laurence

Mme LEBLANC Martine

Mme MASSY Isabelle

Mme MOSCHKAU Roselyne

Mr NICOLAS Bertrand

Mr VANESSE Damien

🕒 HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi de 9h30 à

12h00 et de 14h00 à 18h00

Sauf le mercredi de 9h00 à 13h00

➔ Nouveaux habitants : Merci de vous présenter en Mairie.

✉ Pour recevoir régulièrement les informations par mail, merci de nous le signaler.

Mail: secretariat@niergnies.fr

☎ 03.27.81.52.16

Votre commune est connectée :

www.niergnies.fr



Niergnies est triste, notre doyen est décédé.

Un grand homme Bernard STEFF : Maître d'art Gainier, Meilleur ouvrier de France, Chevalier de l'ordre du mérite, Chevalier des arts et des lettres, Grand maître d'art, s'en est allé le 20 Décembre 2021 à l'âge de 95 ans. Sa profession de gainier, qui consiste à fabriquer des gaines, écrins, fourreaux, socles, coffrets, articles de bureau... est très rare. Profession dans laquelle il excella au point de réussir le concours de Meilleur Ouvrier de France.

Découvrez la suite de son histoire à la dernière page de ce bulletin.

Le mot du Maire



Chers habitants,

Gardons le cap ! C'est le mot d'ordre que je vous propose pour cette nouvelle année qui commence.

En ce début 2022, nous en sommes à presque deux ans d'une crise sanitaire qui bouleverse en profondeur nos modes de vie : que ce soit au travail, en famille, entre amis, tous nos actes sont impactés peu ou prou par la circulation du virus et la nécessité de nous en protéger collectivement.

Garder le cap, c'est ce que nous faisons en tant qu'équipe municipale, épaulée par nos agents communaux.

En permanence, nous nous adaptons aux évolutions de la situation sanitaire pour organiser du mieux possible la vie de la commune.

Nous trouvons les solutions pour permettre la continuité d'activité, par exemple en réorganisant sans cesse les modalités de fonctionnement du périscolaire pour permettre aux parents de travailler.

Nous inventons, nous anticipons, nous nous renouvelons.

Nous agissons, nous faisons ; parfois nous devons défaire pour refaire autrement comme lorsque nous devons annuler des festivités ou des animations pour les proposer sous des formes différentes.

Nous cherchons toujours les meilleures solutions en tenant compte des contraintes multiples ; nous avons en permanence le souci de trouver les meilleurs équilibres possibles pour satisfaire le plus grand nombre.

Dans le même temps, nous continuons de pousser nos projets pour que la commune se développe dans la direction que nous avons choisie ensemble.

Depuis deux ans, nous avons tous, vous et nous, su nous adapter, accepter les contraintes, imaginer d'autres possibles, réinventer des usages.

Garder le cap, c'est conserver notre formidable capacité à résister, endurer, transformer.

Je suis convaincue que nous saurons, ensemble, relever les défis de 2022 pour en faire une année riche en joies petites et grandes.

Les défis pour cette nouvelle année sont nombreux, avec tout d'abord la rénovation de la façade du presbytère, le mur et la grille. Le projet concernant la réalisation d'un plateau sportif, terrain de boules et aire de jeux pour enfants est à l'étude. Nous étudions également la réfection des cloches pour des raisons de sécurité. Enfin, l'un des plus gros chantiers, de notre mandat est celui de la réalisation d'un lotissement et d'un béguinage rue de l'Argilière et rue des Ecoles, nous avons délibéré la vente du terrain communal en conseil municipal, soit plus de 17000m² au prix de 14€ le m² (prix du marché) à la société PROTERAM avec qui nous travaillons l'élaboration d'un plan d'aménagement que nous vous soumettrons très prochainement.

Je vous souhaite, ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux, une très belle année 2022 !

Votre Maire,

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI

**LE SECRETARIAT DE MAIRIE
SERA EXCEPTIONNELLEMENT
FERME DU 14 AU 18 FEVRIER
2022 INCLUS**

REALISATIONS 2021

De gros efforts ont été mis en œuvre afin de continuer à développer nos projets malgré les contraintes ou les retards. Parmi les réalisations nous pouvons citer :

- ⇒ La réfection d'une partie de la cour de l'école, du chemin des écoliers et l'aménagement d'un parking au cimetière
- ⇒ L'Aménagement du calvaire : Plantations, éclairage nocturne, parking
- ⇒ L'installation des caméras de vidéosurveillance aux entrées du village
- ⇒ L'acquisition du terrain de Monsieur DEFOSSEZ derrière la Mairie, que nous entretenons depuis plusieurs années : 8000m² au prix de 22 000€.

PROJETS 2022

L'embellissement du cadre de vie était et reste à notre programme pour 2022. L'entrée du village, par la rue de Niergnies, sera arborée et nous y ensemerons des prairies fleuries. Le tertre du calvaire sera planté de bulbes divers, pour un éclatement de couleurs au Printemps. L'aspect des parterres, dans le village, gagnera en originalité par l'apport d'arbustes décoratifs variés.

⇒ CREATION D'UN CITY-STADE

Terrain de boules, espace de jeux pour enfants.

⇒ TRAVAUX PRESBYTERE

Rénovation de la façade, tout comme celle de son mur de clôture, que nous harmoniserons avec celui de l'immeuble voisin, (ancienne mairie), dans un souci d'uniformité sur la place du village.

⇒ CREATION DE DEUX PLACES DE PARKING CHEMIN DERRIERE LES HAIES

⇒ ELECTRIFICATION ET MISE EN SECURITE DES CLOCHES DE L'EGLISE

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat a été déposé.

⇒ CREATION D'UN LOTISSEMENT ET D'UN BEGUINAGE RUE DE L'ARGILIERE

INFOS

👉 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

L'enquête de recensement a commencé depuis le 20 Janvier 2022. Celle-ci se terminera le 19 Février 2022. La réponse par internet reste la meilleure solution afin de réduire les contacts en cette période de crise sanitaire. Cependant, afin que chacun puisse être recensé, la réponse par questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent utiliser internet.

👉 À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes.

Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin... La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.).

👉 Est-il obligatoire de répondre ?

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

👉 Le recensement est-il sûr ?

En contrepartie de l'obligation qui vous est faite, les réponses aux questions sont confidentielles, toutes les statistiques produites étant anonymes. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. **Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.** Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

👉 COLLECTE DES DECHETS

Suite à la nouvelle organisation de la collecte des déchets, vous avez la possibilité de changer les formats des bacs jaunes :

1 à 2 personnes bac de 140 litres

A partir de 3 personnes 240 litres

A partir de 5 personnes 340 litres

Il convient d'effectuer la demande sur le site internet suivant organisé par la SITA : <https://www.monservicedechets.com/>

👉 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI

Le 10 décembre dernier, M. François-Xavier VILLAIN, après 13 ans de mandat, a décidé de quitter la Présidence de notre Communauté. Le 22 décembre, les élus communautaires se réunissaient pour choisir le nouveau Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et les Vice-président(e)s. Monsieur Nicolas SIEGLER a été élu Président et 15 Vice-Présidents ont été élus :

Yvette BLANCHARD, Marjorie GOSSELET, Jacques DENOYELLE, Daniel POTEAU, Guy COQUELLE, Gérard LAURENT, Jacques RICHARD, Sylviane MAUR, Francis NOBLECOURT, Laurence SAYDON, Sylvain TRANOY, Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Jean-Pascal LEROUGE, Christian DUMONT, Bernard DE NARDA.

ELECTIONS 2022

Présidentielles les 10 et 24 Avril

Législatives les 12 et 19 Juin

Inscrivez-vous sur les listes

électorales **avant le 04 Mars**

☞ **EN MAIRIE** En vous munissant de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant de votre domicile dans la commune ou d'une résidence d'au moins 6 mois

☞ **SUR INTERNET** Sur le site [service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Il vous est également possible de vérifier par vous-même votre situation électorale sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

En ce qui concerne les procurations :

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.

Vous pouvez effectuer votre demande de procuration en ligne via le site :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Attention : Il convient tout de même de se déplacer à la gendarmerie pour faire vérifier son identité et valider la demande.



NOUVEAUTÉ

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**. Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

A QUOI SERT PANNEAUPOCKET ?

Alertes météo, coupures réseau, travaux sur la voirie, événements et manifestations ... Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de votre commune, des communes voisines et de vos lieux de vacances favoris. Grâce à PanneauPocket, la mairie informe en temps réel la population des informations et des alertes qui la concernent.

Pour télécharger l'application gratuitement rien de plus simple :

⇒ Ouvrez l'application « Play Store » ou « AppStore » sur votre téléphone ou votre tablette

⇒ Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe

⇒ Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

⇒ Cliquez sur « installer » ou obtenir » Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur jaune à côté de NIERGNIES ☺

La commune reste tout de même connectée sur FACEBOOK, Instagram et son site internet. Nous continuons également de vous transmettre les infos par mails.

CCAS

PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE 2022

Madame Stéphanie PREVOT, Assistante sociale UTPAS de CAMBRAI/MARCOING met en place des permanences à l'A.J.R les jeudis de 9h30 à 12h aux dates suivantes : **03 Février – 10 Mars – 07 Avril – 05 Mai et 09 Juin**

Il convient de prendre rendez-vous auprès de l'UTPAS de Cambrai au 03.59.73.37.00 ou directement à l'A.J.R au 03.27.70.18.12. Une navette sera mise à disposition par l'A.J.R pour les personnes non-mobiles souhaitant se rendre au rendez-vous.

☞ MOBI+

Mobi+ est un service de transport en porte à porte, dédié aux personnes à mobilité réduite. Doté de véhicules aménagés de manière spécifique (rampes d'accès, plancher bas...), Mobi+ a pour vocation de combattre l'isolement et de répondre aux demandes de déplacements. Aux prix de 1€ le trajet sur le territoire de la CAC et en remplissant les critères d'accès (résident de l'APA, GIR1, 2 ou 3 ou être titulaire d'une carte d'invalidité au taux égal ou supérieur à 80%), vous pouvez faire appel à ce service. Le formulaire est disponible en mairie.

Plus d'infos :

**FAZ Transports, 50 rue du Québec,
59400 CAMBRAI
03.27.81.96.45**

Suite article Monsieur Bernard STEFF

Bernard STEFF et sa femme, Micheline, ont commencé à pratiquer la gainerie à l'époque où l'on offrait encore couramment écrans et ménagères. Ils avaient alors d'innombrables occasions de créer des coffrets tapissés de cuir ou de feutrine pour nicher des objets précieux, de la montre du communiant à la louche d'argent des jeunes mariés. Cependant, ce marché a largement disparu avec la concurrence des fabrications industrielles. Le gainier s'est donc spécialisé dans le luxe pour faire perdurer la tradition familiale. Une question de survie. Italie, Maroc, Bahrein, Japon, États-Unis... Parmi ses clients privilégiés, il compte de célèbres maisons, comme Asprey à Londres, mais aussi des têtes couronnées, un président de la République et de nombreuses personnalités. La qualité de ses impressions dorées à la feuille ont par exemple séduit le shah d'Iran, pour les panneaux Persepolis de l'avion impérial, puis le roi du Maroc qui lui a confié la gainerie de plusieurs tables de conférence et d'autres pièces d'exception à destination de son palais. Plusieurs générations d'enfants de Niergnies se souviendront longtemps de cet atelier au cœur du village où ils ont découvert un métier d'art exceptionnel et un passionné hors pair.